



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

La Nuit des Veilleurs 2023

Tous les 26 juin, depuis 2006, la Nuit des Veilleurs rassemble les chrétiens mobilisés pour le combat de l'ACAT-France. Anne-Cécile Antoni, à l'époque vice-présidente de l'association, est à l'origine de cette initiative.

La Nuit des Veilleurs aura lieu au temple à Angoulême le 24 juin à 19h sur le thème :

« Prier au cœur de l'action »

Cette 18e édition rassemble chrétiens du monde entier et sympathisants de toutes générations engagés dans la défense des droits humains.

Ensemble, portons la flamme de l'espérance !

QU'EST-CE QUE LA NUIT DES VEILLEURS ?

Le 26 juin 1987 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entrée en vigueur. Elle définit dans son article premier la torture comme :

« tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou tout autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.

L'Assemblée générale des Nations unies a donc choisi ce jour, le 26 juin, pour réaffirmer que l'égalité et l'inaliénabilité des droits de la famille humaine constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Alors que l'ACAT-France avait déjà l'habitude de se joindre ce jour-là à Amnesty international, elle a souhaité marquer cette journée du calendrier civil international d'une touche chrétienne.

La Nuit des Veilleurs donne désormais un sens spirituel à la défense des droits humains.

COMMENT AGIR ?

Depuis 2006, ce sont plus de 180 défenseurs et défenseuses des droits qui ont été mis en valeur et soutenus par les membres ou des sympathisants de l'ACAT-France. Plusieurs types d'actions sont possibles, mais les plus fréquentes consistent à **organiser** ou **participer** à des veillées le 26 juin dans des lieux de cultes, ou en plein air, à toute heure de la journée, à le faire savoir en inscrivant cette action dans un formulaire disponible sur le site www.nuitdesveilleurs.fr ; à **allumer** une bougie virtuelle avec votre prénom et la ville où vous habitez ; à écrire un message de soutien sur carte postale qui parviendra aux défenseurs et défenseuses des droits soutenus.

Rejoignez-nous pour faire vivre la flamme de l'espérance !

`jQuery(function() {(tarteacitron.job = tarteacitron.job || []).push('youtube');});` En savoir plus

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 19/07/2024 - <https://charente.catholique.fr/actualites/la-nuit-des-veilleurs-2023/>